

Concours de mentries

Règlement

Article 1

Dans le cadre de la Fête du Livre d'Anost (71550) des 22 et 23 juillet 2017, il est organisé un « concours de mentries » ouvert à tous.

Article 2 : Participation

Peuvent concourir les œuvres originales de fiction en prose ou en vers d'une longueur ne devant pas excéder 3000 signes.

Article 3 : Sujet

Sous forme de récits, d'articles de presse, de lettres ou de poèmes, il s'agit d'exposer et de rendre crédibles un ou plusieurs mensonges à la manière d'un poisson d'avril. Le style, l'humour, l'originalité et la vraisemblance seront les critères de sélection des textes.

Article 4 : Présentation des textes

Les textes, écrits au seul recto des pages, devront être dactylographiés. Ils porteront de façon distincte, en haut et à gauche du premier feuillet, le nom, prénom, adresse et téléphone de l'auteur.

Article 5 : Envoi des textes

La date limite d'envoi des textes est fixée au 16 juin 2017.

Ils devront être envoyés à l'adresse suivante :

fetedulivreanost@gmail.com ou Concours de mentries - Mairie - 71550 ANOST

Article 6 : Comité d'organisation

Un comité d'organisation sera désigné afin de coordonner les activités que demandera l'organisation de ce concours.

Le comité sera chargé des tâches suivantes :

- veiller au bon déroulement de l'organisation ;
- sélectionner les meilleurs textes.
- préparer les prix de la finale.

Le comité d'organisation se compose de cinq personnes qualifiées au minimum.

Article 7 : Décision du jury

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 8 : Proclamation officielle des résultats

Les résultats seront proclamés le dimanche 23 juillet au matin, sur la place d'Anost, où il sera procédé à la remise des prix.

Article 9 : Publication des textes

L'association se réserve le droit de publier les textes primés sur tout support papier ou numérique.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours de mentries implique l'acceptation du présent règlement.

Règlement validé par les membres du bureau de « Livres en pâture » le 16 février 2017.